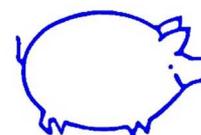


Nomenclature anatomique des porcins

Codes d'observations sanitaires utilisés
sur le bordereau de pesée-classement



MIDIPORC

Interprofession porcine d'Occitanie

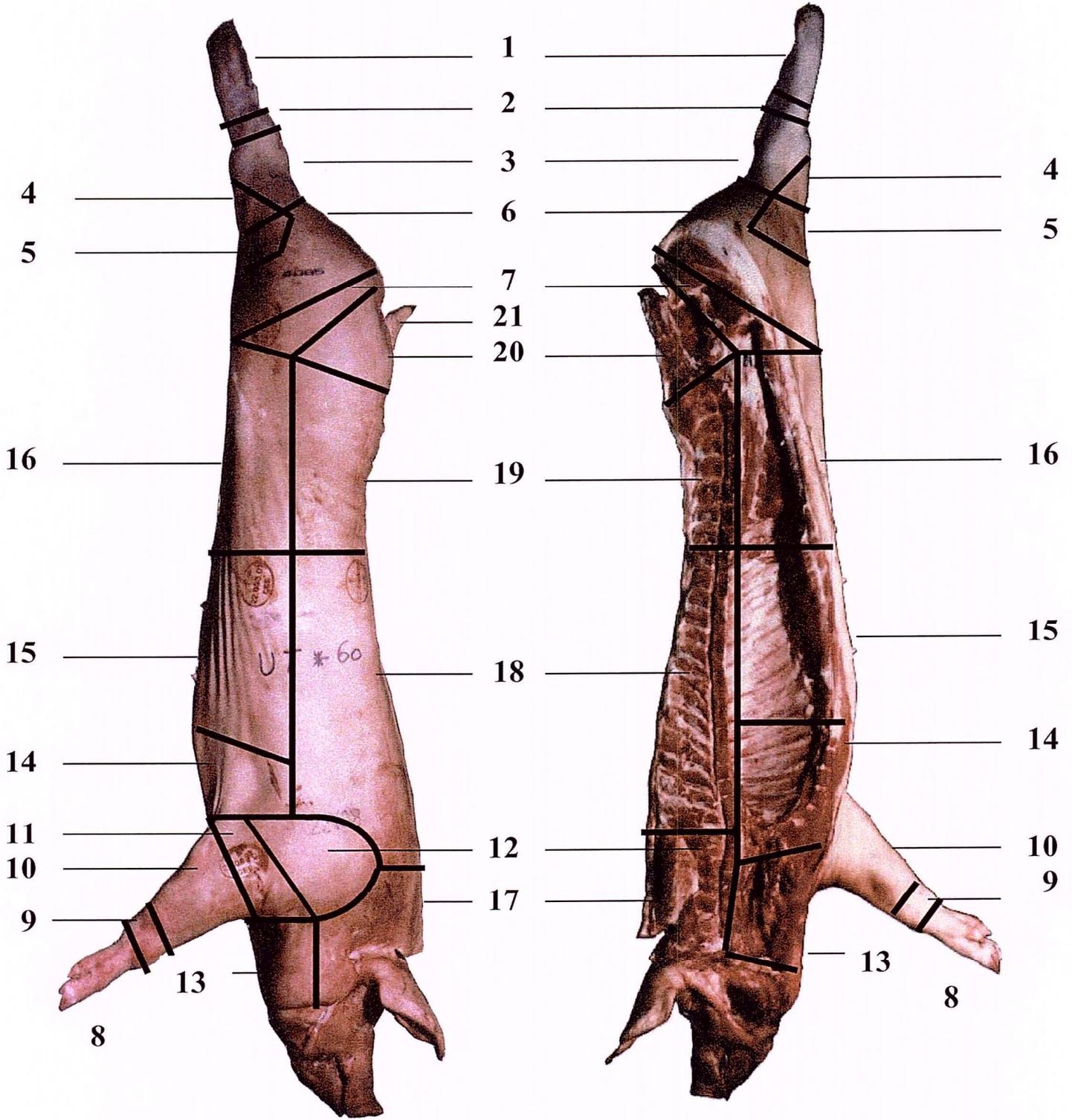
Applicable à partir du 1^{er} avril 2017

SOMMAIRE

Terminologie anatomique	2
Nomenclature des pièces de saisie	3 et 4
Tête et divers	5
Demi-carcasse et quart de carcasse	6
Jambon – Partie d'échine	7
Grasset – Partie de coffre	8
Partie de jambon – Coffre	9
Hanche – Parage d'échine	10
Rein – Longe	11
Pointe – Partie de longe	12
Hanche pointe – Echine	13
Jambonneau – Epaule	14
Pied arrière – Pied avant	15
Demi-épaule – Divers	16
Jarret avant – Jarret arrière	17
Poitrine	18
Partie de poitrine	19
Ventilation et pénalité des codes Observations	20
Codes liés aux animaux morts et saisies totales	21
Traitements particuliers	22

Source des nomenclatures : UNIPORC OUEST

Terminologie anatomique



Face Externe

Face Interne

Nomenclature des pièces de saisie sur carcasse de porc

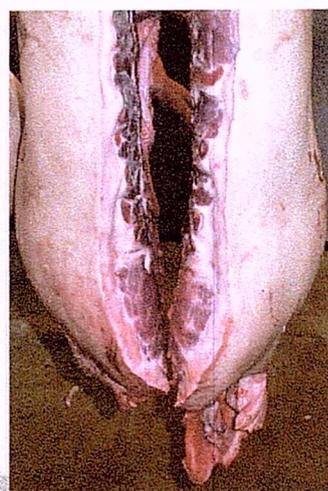
Libellé de la pièce	Réf. Schémas	Commentaires et définitions anatomiques
CHOREE OU FRESSURE		Poumons + cœur + foie + piliers du diaphragme.
CŒUR		
COFFRE	14 + 15 + 18	C'est le creux de poitrine + les vertèbres thoraciques.
PARTIE DE COFFRE	14 + 15 + 18	Partie variable de la poitrine et vertèbres thoraciques.
COUENNE		
CREUX DE POITRINE	14 + 15	Correspond au ½ plastron pleural osseux : les côtes et le sternum (hachage et travers en boucherie) et leurs muscles associés.
PARTIE DE CREUX DE POITRINE	14 + 15	Partie variable (hachage et travers en boucherie) -voir creux de poitrine-.
DEMI CARCASSE		Demi carcasse sans tête.
DEMI CARCASSE AVEC TETE		
DEMI EPAULE	8 + 9 + 10 + 11	Partie distale du membre antérieur après déjointement à l'articulation scapulo-humérale.
ECHINE	17	Vertèbres cervicales (C1-C7) et muscles associés.
PARAGE D'ECHINE		Partie musculaire variable de l'échine : les vertèbres cervicales restent sur la carcasse.
PARTIE D'ECHINE		Portion variable de l'échine.
FILET MIGNON		Muscle psoas.
FOIE		
GORGE	13	Muscles de la partie inférieure du cou + couenne sur la joue.
GRASSET	4 + 5	Articulation fémoro-tibio-rotulienne avec section distale du fémur et proximale du tibia.
HANCHE	7	Section en partie proximale du fémur et de l'ilium de part et d'autre de la symphyse pubienne de manière à extraire l'articulation coxo-fémorale.
HANCHE POINTE	7 + 20	Correspondant à l'ancienne dénomination « quasi » parties constituées des pièces hanche + pointe.
JAMBON	2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7	Os du bassin + fémur + tibia-fubula et les muscles associés. Région jambière et crucale allant de la section de l'ilium jusqu'à un point de coupe plus ou moins près de l'extrémité distale du membre postérieur selon les habitudes régionales de coupe : on parle de jambon long ou de jambon court, suivant le cas.
JAMBON : PARTIE DE JAMBON		Parage des muscles seulement au niveau du jambon.
JAMBONNEAU ARRIERE	2 + 3 + 4	Tibia-fibula et muscles associés avec déjointement à l'articulation fémoro-tibiale.
JAMBONNEAU AVANT	9 + 10	Radius ulna et muscles associés.
JARRET ARRIERE	1 + 2	Pied + section du tibia de la fibula au dessus de l'articulation tarsienne au tiers distal du jambonneau avant.
JARRET AVANT	8 + 9	Pied + section du dessus de l'articulation carpienne au tiers distal du jambonneau avant

Nomenclature des pièces de saisie sur carcasse de porc – suite-

Libellé de la pièce	Réf. Schémas	Commentaires et définitions anatomiques
LANGUE		
LONGE	17 + 18 + 19 + 20	Filet (pointe + milieu + carré) + échine.
PARTIE DE LONGE		Partie variable dans la limite de la longe.
REIN DE PORC	12 + 17 + 18 + 19 + 20	Longe + palette + lard.
MAMELLES		
EPAULE	8 + 9 + 10 + 11 + 12	Le membre antérieur dans sa totalité.
JAMBON + PIED	1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7	Le membre postérieur dans sa totalité.
PALETTE	12	Omoplate + muscles associés : déjointement de l'articulation scapulo humérale.
PARTIE DE PALETTE		Portion de la palette.
PANNE		
POITRINE	15 + 16	Région thoracique et abdominale inférieure. Bases osseuses : de la 6 ^{ème} à la dernière côte en partie inférieure.
PARTIE DE POITRINE	15 + 16	Partie variable dans la limite de la poitrine.
HACHAGE OU BOUT DE PLAT DE COTE	14	Partie inférieure du cou (gorge) + le sternum et les muscles associés. Une ligne tracée entre le point de hernie et le tiers supérieur de la première côte détermine la limite entre le hachage et l'échine.
PIED ARRIERE	1	Partie distale du membre postérieur sectionnée au niveau de l'articulation du tarse.
PIED DE DEVANT	8	Partie distale du membre antérieur sectionné au niveau de l'articulation du carpe.
PLEVRE		Décollement de la plèvre
POINTE : POINTE DE LONGE OU POINTE DE FILET	20	Triangle : base de la queue – jonction lombo sacrée (L7-S1) – point de hernie ; (coccyx et sacrum).
POUMONS		
POUMONS, CŒUR		
QUART ARRIERE	1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7 + 16 + 19 + 20 + 21	Partie de la carcasse située en arrière de la jonction entre la dernière vertèbre thoracique (Th 15) et la première vertèbre lombaire (L 1).
QUART AVANT	8 + 9 + 10 + 11 + 12 + 13 + 14 + 15 + 17 + 18	Partie de la carcasse située en avant de la jonction entre la dernière vertèbre thoracique (Th 15) et la première vertèbre lombaire (L 1).
QUART AVANT SANS EPAULE	13 + 14 + 15 + 17 + 18	Quart avant sans l'épaule.
QUEUE	21	
RATE		
ROGNONS		
SAISIE TOTALE		Saisie de la totalité de la carcasse et des abats.
SAISIE TOTALE NON EVISCEREE		Saisie de la totalité de la carcasse, des abats et des viscères.
TETE		
UTERUS		La totalité de la ventrée (tube digestif et rate).



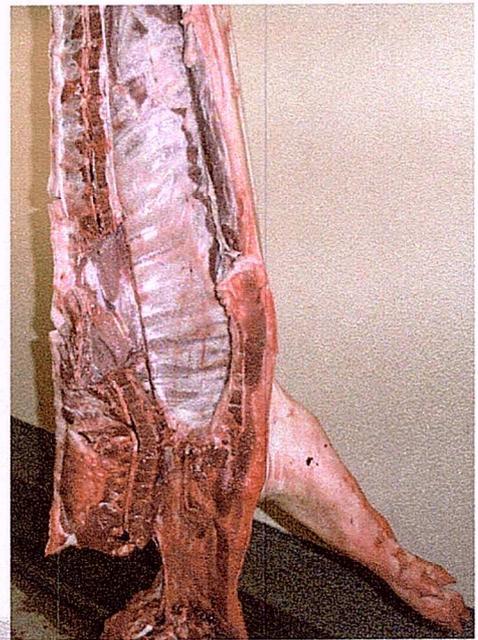
74 - Queue

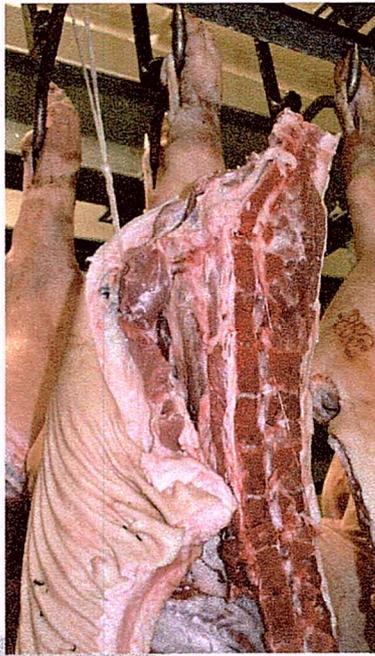


01 - Tête

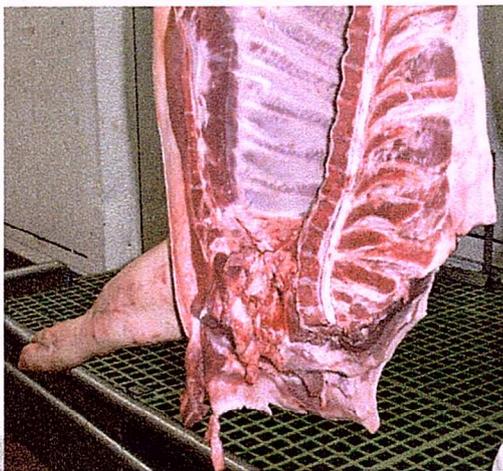


- 02 – 1 demi carcasse avec tête
- 03 – 1 demi carcasse sans tête
- 04 – 1 quart avant avec épaule
- 05 – 1 quart avant sans épaule
- 06 – 2 quarts avants avec épaules
- 07 – 2 quarts avants sans épaule
- 08 – 1 quart arrière
- 09 – 2 quarts arrières

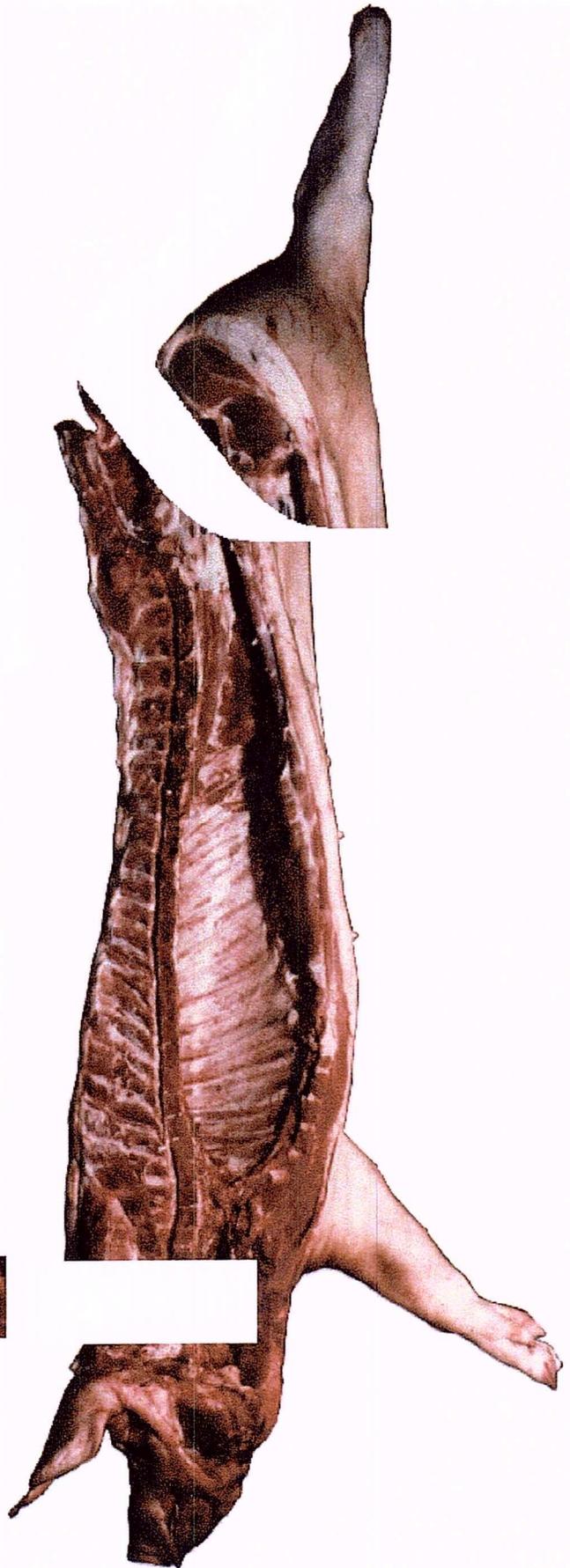


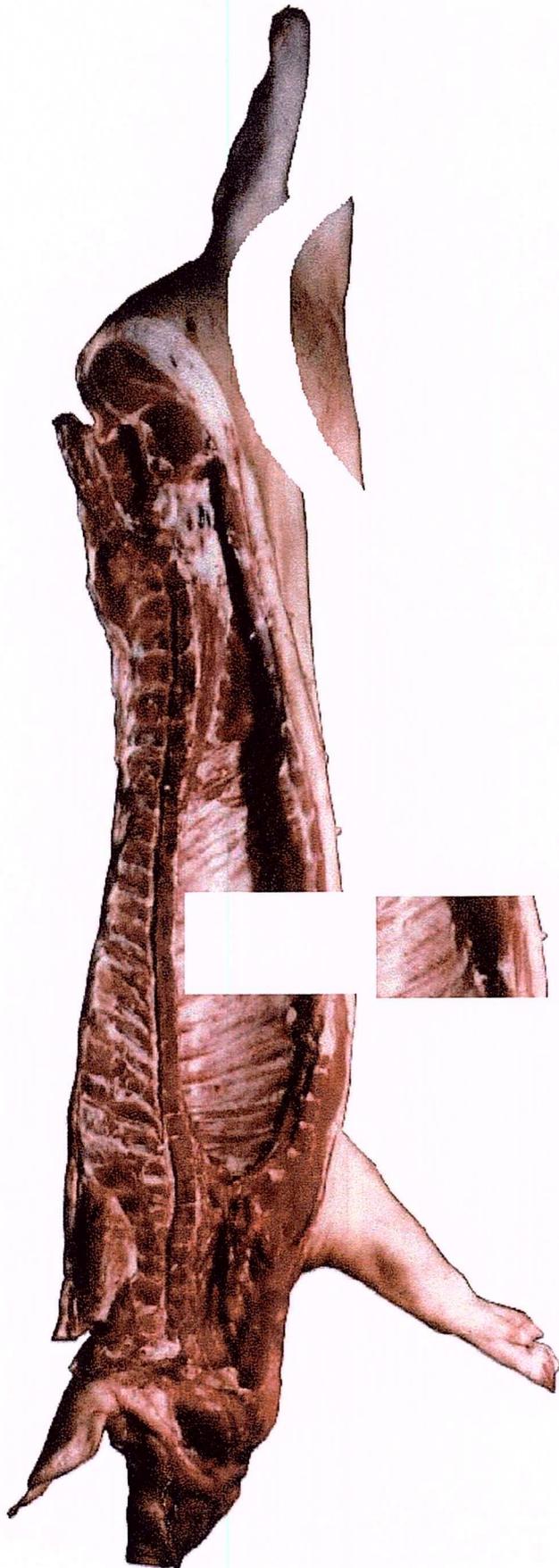


- 10 – 1 jambon + pied
- 11 – 1 jambon sans pied
- 15 – 2 jambons + pieds
- 16 – 2 jambons sans pieds

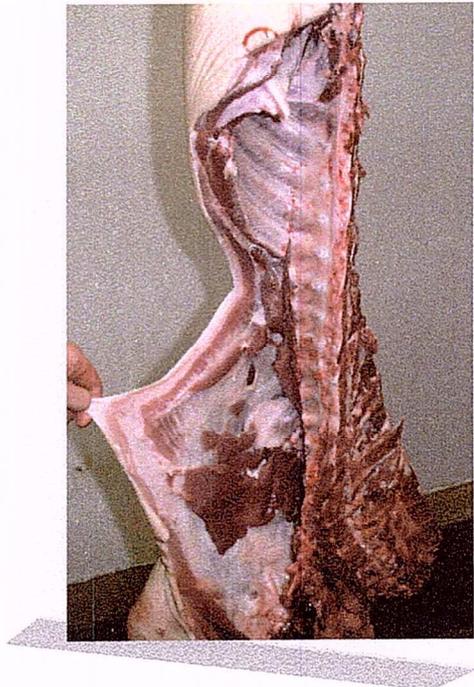


- 30 – 1 partie d'échine
- 32 – 2 parties d'échine

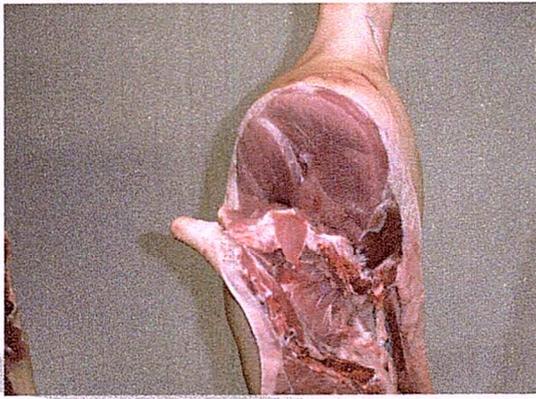




12 – 1 grasset
17 – 2 grassets



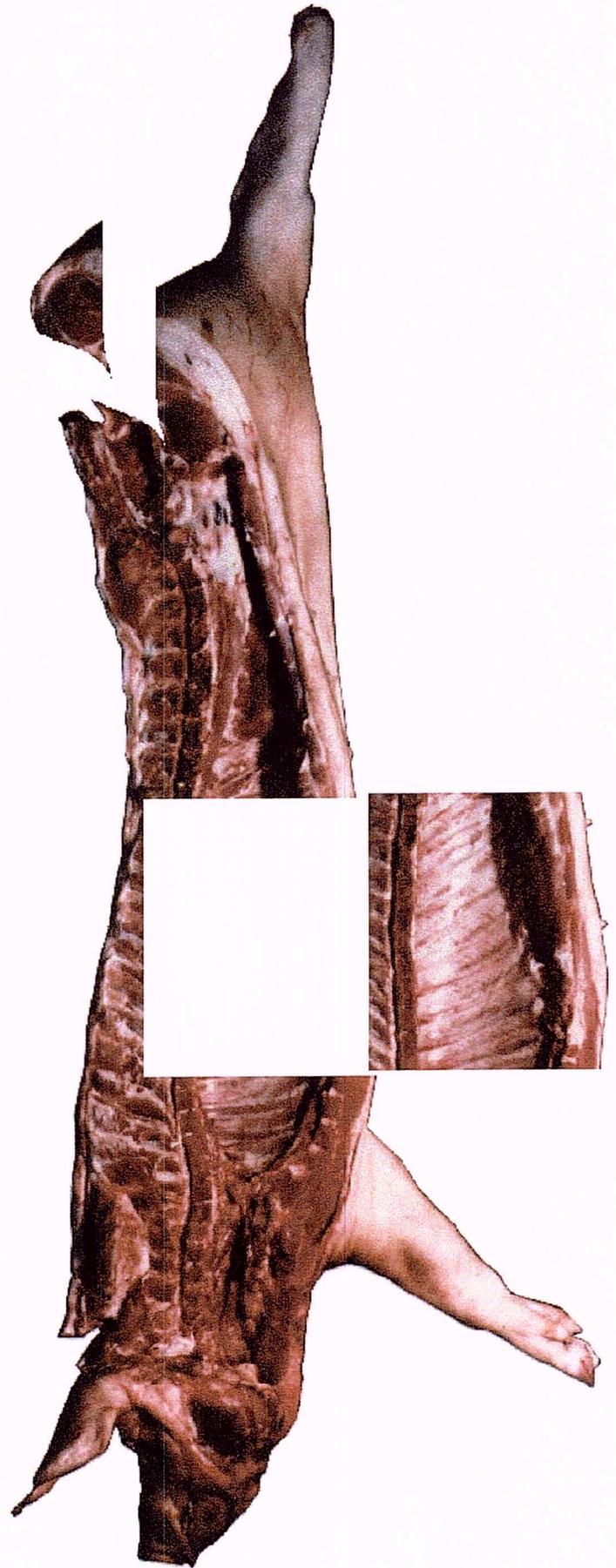
40 – 1 partie de coffre
42 – 2 parties de coffre

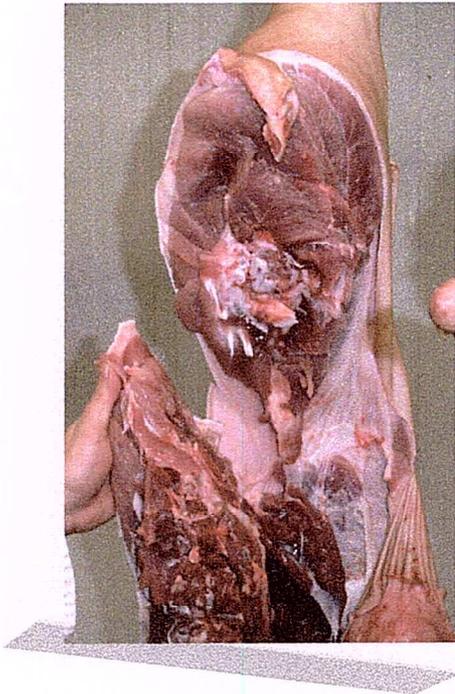


13 – 1 partie de jambon
18 – 2 parties de jambon



39 – 1 coffre
41 – 2 coffres

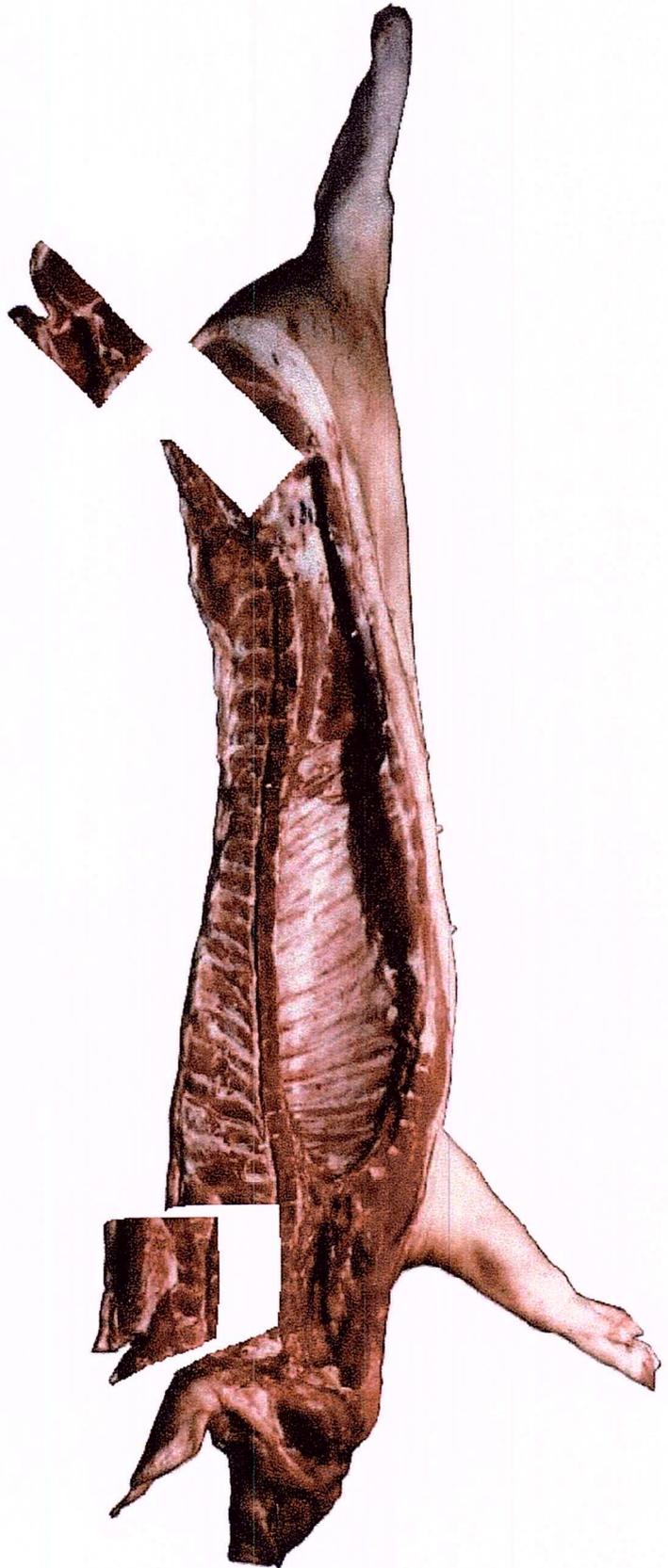




14 – 1 hanche
19 – 2 hanches



70 – 1 parage échine
73 – 2 parages échine



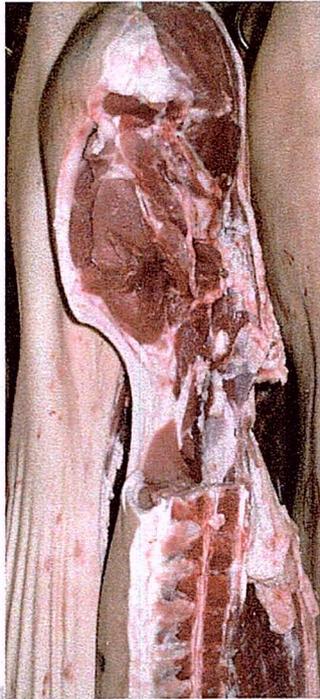
Rein de porc = longe + palette + bardière
Longe = filet (pointe + milieu + carré) + échine



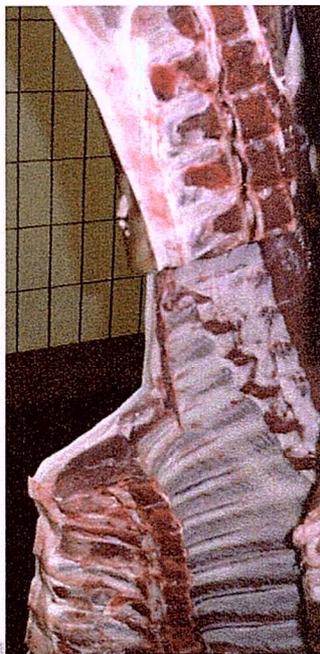
20 – 1 Rein de porc
25 – 2 Reins de porc

21 – 1 Longe
26 – 2 Longes



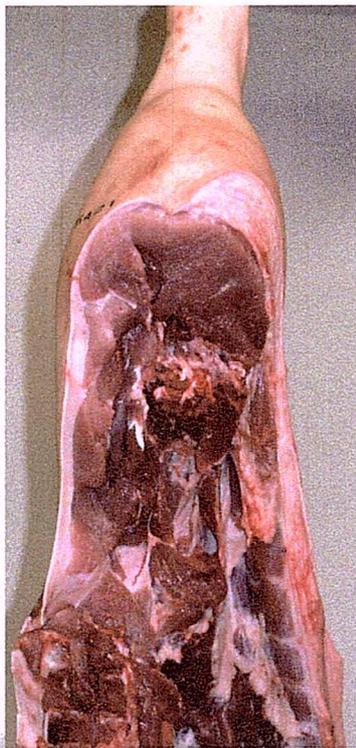


23 – 1 Pointe (pointe de longe ou filet)
28 – 2 Pointes (pointe de longe ou filet)

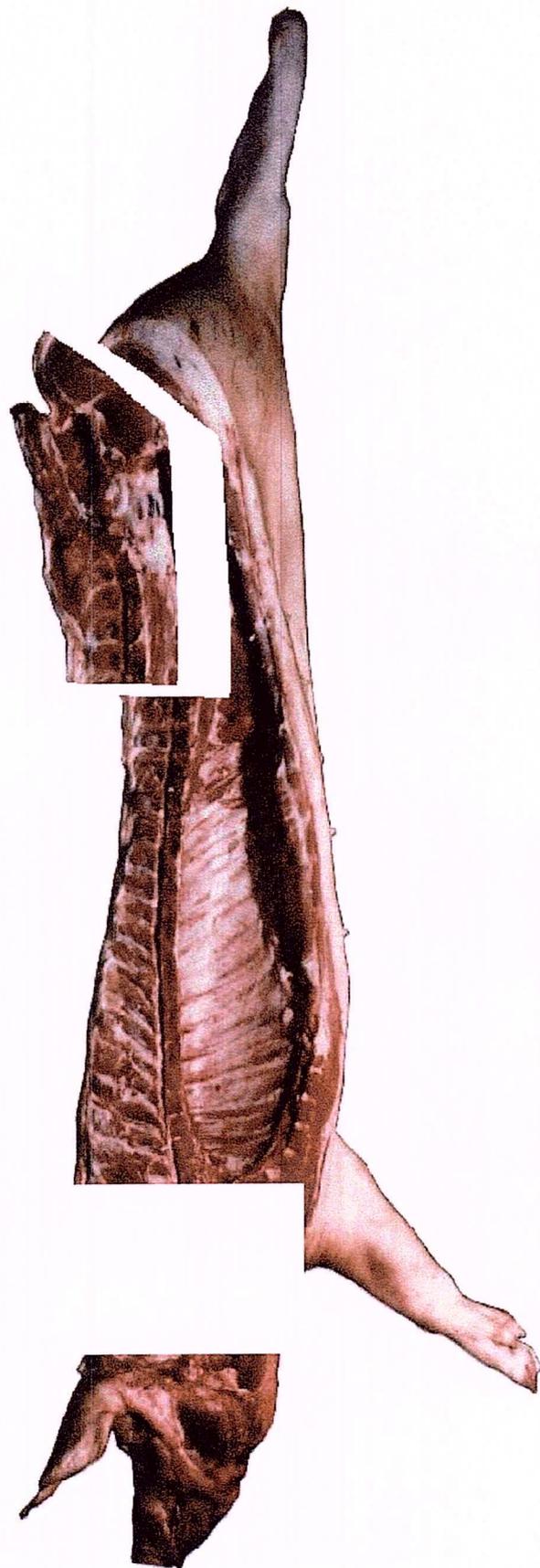


22 – 1 Partie de longe
27 – 2 Parties de longe

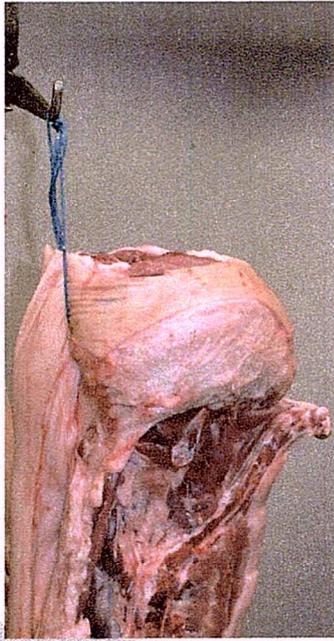




35 – 1 hanche pointe
38 – 2 hanches pointes



29 – 1 échine
31 – 2 échines
71 – XXXXXX (échines – épaules – TGS)

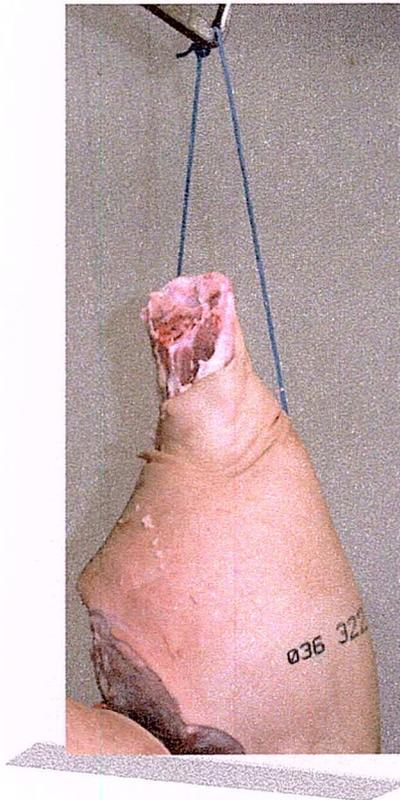


43 – 1 jambonneau arrière
44 – 2 jambonneaux arrières



33 – 1 épaule
36 – 2 épaules

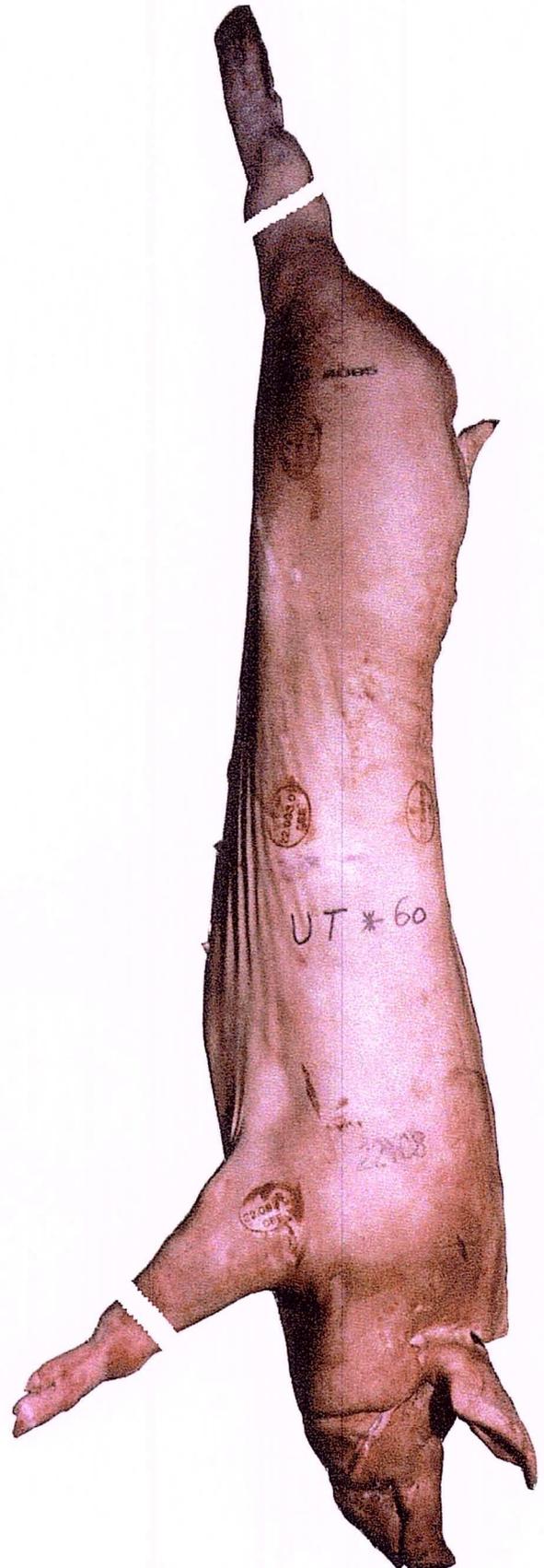


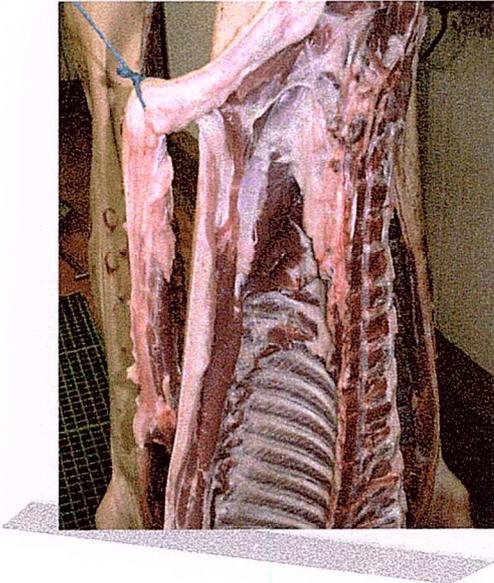


50 – 1 pied arrière
55 – 2 pieds arrières



51 – 1 pied avant
56 – 2 pieds avants



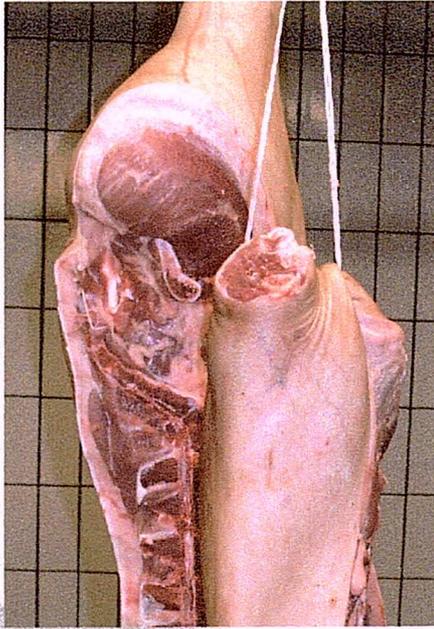


- Divers



52 – 1 Demi-épaule
57 – 2 Demi-épaules





53 – 1 jarret arrière
58 – 2 jarrets arrières



54 – 1 jarret avant
59 – 2 jarrets avants

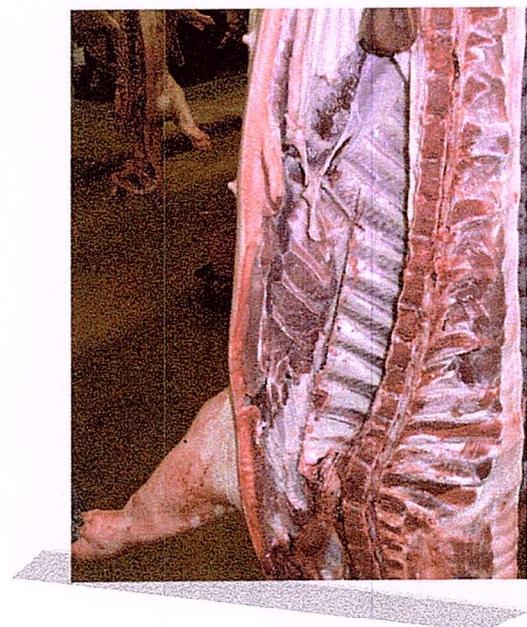




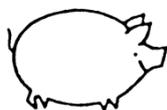
60 – 1 poitrine
65 – 2 poitrines



61 – 1 partie de poitrine
 66 – 2 parties de poitrine



62 – 1 creux de poitrine sans couenne
 63 – 1 creux de poitrine avec couenne
 67 – 2 creux de poitrine sans couenne
 68 – 2 creux de poitrine avec couenne

**MIDIPORC**

VENTILATION et PENALITES DES CODES OBSERVATIONS

POUR PORCS CHARCUTIERS UNIQUEMENT, VALEUR EN EURO

00	RAS	0,00	01	Tête	0,10
----	-----	------	----	------	------

PIECES NOBLES					
02	1 Demi carcasse avec tête	-0,18	28	2 Pointes (pointes de longe ou filets)	-0,18
03	1 Demi carcasse sans tête	-0,18	29	1 Echine	-0,18
04	1 Quart avant avec épaule	-0,18	30	1 Partie d'échine	-0,18
05	1 Quart avant sans épaule	-0,18	31	2 Echines	-0,18
06	2 Quarts avants avec épaule	-0,18	32	2 Parties d'échine	-0,18
07	2 Quarts avants sans épaule	-0,18	33	1 Epaule	-0,18
08	1 Quart arrière	-0,18	34	1 Palette	-0,18
09	2 Quarts arrières	-0,18	35	1 Hanche-Pointe	-0,18
10	1 Jambon + pied	-0,18	36	2 Epaules	-0,18
11	1 Jambon sans pied	-0,18	37	2 Palettes	-0,18
12	1 Grasset	-0,18	38	2 Hanches-Pointes	-0,18
13	1 partie de jambon	-0,18	39	1 Coffre	-0,18
14	1 Hanche	-0,18	40	1 Partie de coffre	-0,18
15	2 Jambons + pieds	-0,18	41	2 Coffres	-0,18
16	2 Jambons sans pieds	-0,18	42	2 Parties de coffre	-0,18
17	2 Grassets	-0,18	43	1 Jambonneau arrière	-0,18
18	2 Jambons : parties de jambon	-0,18	44	2 Jambonneaux arrières	-0,18
19	2 Hanches	-0,18	60	1 Poitrine	-0,18
20	1 Rein de porc	-0,18	61	1 Partie de poitrine	-0,18
21	1 Longe	-0,18	62	1 Creux de poitrine sans couenne	-0,18
22	1 Partie de longe	-0,18	63	1 Creux de poitrine avec couenne	-0,18
23	1 Pointe (pointe de longe ou filet)	-0,18	65	2 Poitrines	-0,18
25	2 Reins de porc	-0,18	66	2 Parties de poitrine	-0,18
26	2 Longes	-0,18	67	2 Creux de poitrine sans couenne	-0,18
27	2 Parties de longe	-0,18	68	2 Creux de poitrine avec couenne	-0,18

PIECES MINEURES					
45	Fressures	0,00	59	2 Jarrets avants	0,00
46	Divers	0,00	64	1 Hachage ou bout de plat de côte	0,00
50	1 Pied arrière	0,00	69	2 Hachages ou bout de plat de côte	0,00
51	1 Pied avant	0,00	70	1 Parage échine	0,00
52	1 Demi épaule	0,00	71	6X aiguille cassée	0,00
53	1 Jarret arrière	0,00	72	1 Partie d'épaule	0,00
54	1 Jarret avant	0,00	73	2 Parages échine	0,00
55	2 Pieds arrières	0,00	74	Queue	0,00
56	2 Pieds avants	0,00	75	2 Parties d'épaule	0,00
57	2 Demi épaules	0,00	76	Couenne	0,00
58	2 Jarrets arrières	0,00			

RESPONSABILITE DE L'ABATTOIR		
47	Accident d'abattage	100%
48	Infiltration hémorragique (avec ou sans fracture)	100%
49	Souillures	100%

RESPONSABILITE PARTAGEE		
77	Viande saigneuse	50%
78	Viande cadavérique	50%
79	Abattage d'urgence en agonie	50%
80	Viande congestive ou congestionnée	50%
81	Etat préagonique	50%
82	Viande surmenée	50%
83	M.E.D.	50%
84	A responsabilité partagée	50%

24	Analyse Trichine
----	------------------

85	Examen laboratoire (porc restant en OBS)
----	--

MORTS - SAISIES TOTALES		
86	Saisie totale non éviscérée	NP
87		
88		
89	Mort (annoncé ICA ou transportabilité)	NP
90	Mort (chétif ou < 85 kg vif)	NP
91		
92	Saisie sur pieds par services vétérinaires	NP
93	Euthanasie déchargement (transportabilité)	NP
94	Euthanasie déchargement (essoufflement)	50%
95	Euthanasie déchargement (accident de transport)	100%
96	Mort (accident de transport)	100%
97	Mort transport	50%
98	Mort porcherie	50%
99	Saisie totale	NP

NP = Non Payé

Valeur en Euro par kilo

Applicable au 1er avril 2017

Codes d'observation liés aux animaux morts et saisies totales

		Responsabilité	Description	Contrôle par l'abattoir
86	Saisie totale non éviscérée	100 éleveur / 0 abatteur	Tout animal saisi sur chaîne par les services vétérinaires non éviscéré.	Certificat vétérinaire
89	Mort (annoncé ICA ou transportabilité)	100 éleveur / 0 abatteur	Tout animal mort en loge ou durant le transport marqué conformément au tableau ICA et transportabilité et annoncé sur le bon d'enlèvement.	Bon d'enlèvement + constat du marquage
90	Mort (chétif ou < 85 kg vif)	100 éleveur / 0 abatteur	Tout animal mort en loge ou durant le transport de moins de 85 kg vif ou chétif mais considéré comme transportable dans le cadre du guide de transportabilité.	Photo par le porcher
92	Saisie sur pieds par services vétérinaires	100 éleveur / 0 abatteur	Tout animal euthanasié suite à une saisie sur pieds par les services vétérinaires lors de la visite ante mortem.	Certificat vétérinaire
93	Euthanasie déchargement (transportabilité)	100% éleveur / 0% abatteur	Tout animal considéré comme non transportable dans le cadre du guide de transportabilité et devant être euthanasié au déchargement à l'abattoir.	Photo après euthanasie
94	Euthanasie déchargement (essoufflement)	50% éleveur / 50% abatteur	Tout animal essoufflé, en agonie, ne pouvant plus se déplacer seul et devant être euthanasié au déchargement à l'abattoir.	Vidéo ou certificat vétérinaire
95	Euthanasie déchargement (accident de transport)	0% éleveur / 100% transporteur	Accident de la route ou problème technique au chargement ou déchargement nécessitant l'euthanasie de l'animal.	Vidéo ou certificat vétérinaire
96	Mort (accident de transport)	0% éleveur / 100% transporteur	Accident de la route ou problème technique au chargement ou déchargement ayant entraîné la mort de l'animal.	Constat par le porcher
97	Mort transport	50% éleveur / 50% transport	Tout animal mort durant le transport sans remarque (éleveur ou chauffeur) annoncée sur le bon d'enlèvement.	Mort renseigné sur le bon par le chauffeur
98	Mort porcherie	50% éleveur / 50% abatteur	Tout animal mort en loge sans remarque (éleveur ou chauffeur) annoncé sur le bon d'enlèvement.	Constat par le porcher
99	Saisie totale	100 éleveur / 0 abatteur	Tout animal saisi sur chaîne par les services vétérinaires.	Certificat vétérinaire

Pour les codes de 89 à 98, les **poids saisis en pesée correspondent au poids du cadavre froid**. En absence de poids, un calcul en fonction du poids moyen du lot reconstitue un poids carcasse moyen pour le lot.

Traitements particuliers

Présence d'aiguille cassée : Code 71 - Animal tatoué 5X ou 6 X + apposition de boucles rondes et rouges aux deux oreilles + notification à l'abattoir via l'encart Information sur la chaîne alimentaire du bon d'enlèvement des animaux ayant connus un incident aiguille cassée :

La carcasse **doit être pesée avant** la recherche de l'aiguille et affectée du code observation **71**.

Étant donné que les aiguilles cassées des animaux signalés 5 ou 6 X se retrouvent principalement dans les échine, les épaules ou dans la gorge, ces pièces doivent être retirées des carcasses incriminées si l'aiguille n'a pu être retrouvée.

Responsabilité de l'abattoir : Codes 47 – 48 – 49 (accident d'abattage, infiltration hémorragique (avec ou sans fracture) ou souillures)

S'il n'y a qu'un poids 1 : la carcasse est entièrement saisie suite à un accident d'abattage. C'est une saisie totale, ne mettre que le code 47.

S'il n'y a que certaines pièces de saisies, mettre un poids 2 (poids après saisies) et les codes des pièces saisies (pièces nobles ou pièces mineures). L'abatteur connaîtra alors le poids et la description des pièces à la charge de l'abattoir.

Responsabilité partagée : codes 77 à 84

La carcasse est entièrement saisie pour un motif donné par les services vétérinaires faisant partie de la liste des codes de 77 à 84.

NE PAS METTRE ENSEMBLE les codes « responsabilité abattoir » (47 à 49), « responsabilité partagée » (77 à 84) et « Morts – Saisies Totales » (86 à 99) sur un même animal.

Les animaux saisis pour défaut de traçabilité : Ces animaux sans tatouage (qualité de tatouage C) sont à mettre en saisie totale (99 ou 86) et dans un lot de **99SMA** (sans marque).